

GUIDE DE L'ACTION SOCIALE

Université Toulouse -
Jean Jaurès

▶ **Livret élaboré par Marion BARO,**
assistante sociale des personnels,
en collaboration avec le SCASC



UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès



SCASC
Service commun d'action
sociale et culturelle

Guide de l'action sociale

Présentation générale	4
Famille	5
Loisirs	7
Handicap - Santé	8
Logement	9
Difficultés financières	10
Cellule de lutte, d'information et de prévention du harcèlement sexuel	10
Préparation de sa retraite	11
Autres dispositifs	11
Conseils juridiques	12
Contacts internes	13
Glossaire	14



Présentation générale



Ce livret est destiné à informer les personnels de l'Université Toulouse - Jean Jaurès des différentes prestations et aides sociales. Ces dernières ont pour but d'améliorer les conditions de vie des agents, que ce soit dans leur sphère professionnelle et/ou personnelle.

Diverses structures ressources y sont également indiquées.

Ce document est non exhaustif.

Les critères d'éligibilité :

Les ayants droit des aides internes à l'université :

- Les agents stagiaires ou titulaires, en position d'activité ou à la retraite,
- Les agents contractuels, en position d'activité ou à la retraite (dans ce dernier cas, si l'UT2J a été leur dernier employeur, et ce durant plus de six mois),
- Les veufs et veuves d'agents décédés et leurs enfants à charge.

Certaines aides sont soumises à conditions de ressources.

Les dossiers de demande d'aide sociale sont traités de manière confidentielle.



Arrivée du jeune enfant

Des démarches administratives sont à effectuer durant la grossesse.

Avant la fin de la 14^e semaine de grossesse, celle-ci doit être déclarée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi qu'à la caisse d'assurance maladie.

Quelques interlocuteurs :

- Caisse d'Allocations **F**amiliales
 - ➔ **Contact** : CAF ☎ 0810 25 (n° du département) 10
- Centre de **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile (PMI)
- Médecin de prévention de l'université
- Assistante sociale des personnels.

Places en crèche – mode de garde des jeunes enfants

Les agents de l'université peuvent faire une demande de place en crèche via :

- La commune de résidence
- L'organisme gestionnaire de la crèche souhaitée (association, entreprise,...).

Des places en crèche sont réservées aux agents de l'État :

- ➔ **Contact** : assistante sociale des personnels
- La **S**ection **R**égionale **I**nterministérielle d'**A**ction **S**ociale (SRIAS) dispose d'un contingent de places dans diverses crèches :
www.srias-occitanie.fr, rubrique : « crèche »
- L'université dispose d'un nombre de places réservées au sein de la crèche : « 1, 2, 3... couleurs ! » (basée sur le campus Mirail) : dossier de préinscription à imprimer via l'ENT - onglet « personnels », rubrique : « crèche » - et à retourner à la crèche.

Autres modes de garde

L'assistante sociale des personnels, les professionnels du centre de PMI ou des services municipaux de la petite enfance renseigneront les personnes qui le souhaitent sur les différentes possibilités qui s'offrent à elles.

Pour tout mode de garde, des **C**hèques **E**mploi **S**ervice **U**niversel peuvent être octroyés, sous conditions de ressources : www.cesu-fonctionpublique.fr

Attention : compte-tenu du nombre de demandes, il est important d'anticiper le mode de garde de l'enfant.



Scolarité – formation

Les agents peuvent, sous conditions de ressources, bénéficier de **Prestations InterMinistérielles (PIM)** ou de l'**Action Sociale à l'Initiative de l'Université (ASIU)**.

➔ **Contact** : SCASC

- Séjours proposés dans le cadre éducatif aux enfants mineurs
- Séjours linguistiques pour les enfants mineurs
- Aide au financement du **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**
- Aide aux frais de scolarité des enfants (à partir de l'école maternelle).

Les séjours et loisirs des enfants

Afin de favoriser les séjours et les loisirs des enfants, des **Prestations InterMinistérielles** sont mises en place. Elles sont octroyées sous conditions de ressources.

➔ **Contact** : SCASC

Les dossiers sont à télécharger sur l'ENT et concernent :

- Les centres de vacances avec hébergement pour les enfants âgés de 4 ans à 17 ans
- Les centres de vacances sans hébergement pour les enfants mineurs
- Les séjours d'enfants mineurs en maisons familiales de vacances et Gîtes de France.

La SRIAS Occitanie propose des séjours en colonie de vacances à tarif préférentiel.

Pour plus d'informations, les colonies partenaires : VALT et CGCV doivent être contactées directement.

Aide aux parents vieillissants

Parce qu'accompagner un parent vieillissant est parfois éprouvant, des professionnels (personnel associatif, hospitalier,...) peuvent épauler et conseiller les aidants.

Pour toute question sur le quotidien (aide au maintien à domicile, demande de mise sous protection, aménagement de l'habitat,...), les agents qui le souhaitent ont la possibilité de se mettre en lien avec l'assistante sociale des personnels. Elle les renseignera et les orientera vers les différentes structures et services.

Situations de danger

Témoïn ou victime de violences conjugales :

- ➔ **Contacts** : Violences femmes info : ☎ 39 19 / Police ou gendarmerie ☎ 114 (SMS uniquement) / Diverses structures et associations : APIAF, Olympe de Gouges, CIDFF, AVAC, Faire face... / Assistante sociale des personnels / Services sociaux de proximité

Témoign d'une situation d'enfance en danger :

- ↳ Contacts : enfance en danger : ☎ 119 / Aide sociale à l'enfance – se rapprocher du service social départemental le plus proche du domicile de l'enfant concerné / Police ou gendarmerie / Assistante sociale des personnels



Loisirs

Des dispositifs sont mis en place afin de favoriser les loisirs des agents et de leur famille.

- Culture - loisirs - sport - festivités de Noël : proposition d'activités sportives et culturelles via le SCASC
- Offres de produits divers via l'amicale des personnels
- Chèques-vacances : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- Partenariat auprès d'organismes de vacances
 - ↳ Contact : SCASC
- Coupons sport via la SRIAS : www.srias-occitanie.fr/coupons-sports
- Propositions de séjours à tarif préférentiel via la SRIAS : www.srias-occitanie.fr
- Billet de congés annuels (réduction SNCF) – voir conditions auprès de la SNCF
- Congé bonifié : concerne les fonctionnaires originaires d'un département d'outre-mer (bonification du nombre de jours de congés + prise en charge des frais de transports pour se rendre dans les Dom). Ce dispositif est octroyé au maximum tous les trois ans.

De nombreux musées sont accessibles sans aucun coût le 1^{er} dimanche du mois.





La **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées (MDPH) du département accueille, informe, oriente, accompagne et conseille les personnes en situation de handicap sur toutes les questions relevant des problématiques qu'elles peuvent rencontrer.

Des prestations interministérielles sont mises en place dans le champ du handicap.

Dossiers PIM, à télécharger sur l'ENT

➔ **Contact** : SCASC

- Allocation aux parents d'enfants handicapés (enfant à charge de moins de 20 ans)
- Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou en apprentissage entre 20 ans et 27 ans
- Séjours en centres de vacances agréés spécialisés
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant de moins de 5 ans.

Pour les questions relevant de la santé (remboursement de soins, versement des indemnités journalières,...), la MGEN effectue des permanences à destination de ses adhérents les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 14h30, dans les locaux du SCASC (site du Mirail).

Pour les agents affiliés à la CPAM, l'organisme est joignable au numéro de téléphone : ☎ 36 46.

En cas de besoin, il est possible de solliciter un rendez-vous auprès d'une assistant.e social.e de la CPAM.

Une aide financière – la complémentaire santé solidaire - peut être allouée, sous conditions de ressources, par la caisse d'assurance maladie en vue de favoriser l'adhésion à une complémentaire santé.

➔ **Contact** : assurance maladie ou assistante sociale des personnels

Des professionnels œuvrent en interne dans le champ du handicap et de la santé :

- Service de santé au travail
- Psychologue du travail
- Assistante sociale des personnels
- Pôle environnement professionnel
- Correspondante handicap
- Pôle gestion des compétences : appui à la reconversion



Accès au logement

- Logements du parc social
 - ➔ **Contact** : assistante sociale des personnels
- Logements temporaires
 - ➔ **Contact** : assistante sociale des personnels

En cas de rupture de logement (et sans possibilité d'hébergement), il est nécessaire de contacter le 115 rapidement.

Aides financières

- L'aide à l'installation des personnels

Cette aide (allouée sous conditions de ressources) est destinée aux agents qui viennent d'intégrer la fonction publique d'état ou qui exercent la majeure partie de leurs fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

www.aip-fonctionpublique.fr

- Des aides exceptionnelles peuvent être sollicitées pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement (secours, prêt à taux 0%).
 - ➔ **Contact** : assistante sociale des personnels
- Aide au déménagement pour la location de véhicule (dispositif ASIU) – conserver la facture
 - ➔ **Contact** : SCASC
- Prêt MGEN/Casden
 - ➔ **Contact** : MGEN : ☎ 36 76
Casden : valerie.maria@casden.banquepopulaire.fr
- Sous conditions de ressources, la Caisse d'Allocations Familiales peut accorder une allocation mensuelle en vue de régler une partie du loyer.
 - ➔ **Contact** : CAF
Cerfa 10840*07 – possibilité d'effectuer la demande directement sur le site Internet de la CAF

Informations relatives au logement

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

ADIL 12 : ☎ 05 65 73 18 00

ADIL 65 : ☎ 05 62 34 67 11

ADIL 31 : ☎ 05 61 22 46 22

ADIL 81 : ☎ 05 63 48 73 80

ADIL 32 : ☎ 05 81 32 35 05

ADIL 82 : ☎ 05 63 63 04 68

ADIL 46 : ☎ 05 65 35 25 41

Pas d'agence en Ariège (contacter l'ADIL 31)

ifficultés financières

Les salariés peuvent bénéficier de la prime d'activité sous certaines conditions. Les ressources prises en compte sont celles du foyer.

➔ **Contact** : CAF ou assistante sociale des personnels

En cas de difficultés financières, des dispositifs d'aide existent. Ils pourront être explicités par les structures suivantes :

- Le SCASC de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Une commission sociale se réunit chaque mois pour traiter les demandes des agents (aide non remboursable, prêt à taux 0% et/ou aide alimentaire). Ces dossiers sont instruits et présentés **de manière anonyme** par l'assistante sociale des personnels.

➔ **Contact** : assistante sociale des personnels

- La MGEN

Elle peut allouer des aides exceptionnelles sous conditions aux adhérents à la complémentaire santé MGEN.

➔ **Contact** : MGEN ou assistante sociale des personnels

- L'épicerie sociale (Croix Rouge) présente sur le campus du Mirail (aide alimentaire)

➔ **Contact** : assistante sociale des personnels

- Les services sociaux départementaux

- Le CCAS de la commune de résidence

- Diverses structures (CAF, CPAM,...) et associations d'entraide

- La commission de surendettement de la Banque de France.

Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France s'avère parfois nécessaire.

➔ **Contact** : Banque de France ou assistante sociale des personnels

ellule de lutte, d'information et de prévention du harcèlement sexuel

La **C**ellule de **L**utte, d'**I**nformation et de **P**révention du **H**arcèlement **S**exuel (Cliphas) a pour but d'aider et accompagner les victimes de harcèlement sexuel et de violences sexuelles à l'université.

➔ **Contact** : cellule.harcelementsexuel@univ-tlse2.fr

☎ 07 60 66 29 56

Les entretiens sont confidentiels.

Préparation de sa retraite



Afin d'anticiper au mieux son départ à la retraite, divers services peuvent être sollicités :

- Pôle Biatss, pôle enseignants ou service du personnel de l'Inspé
- Service des retraites de l'État : www.retraitedeletat.gouv.fr
- Régime de votre sécurité sociale (agents contractuels, agents ayant travaillé dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant)
- Pôle gestion des compétences (formations)
- Assistante sociale des personnels.

Côté loisirs :

- SCASC
- Amicale des personnels
- Club des retraités MGEN : ☎ 05 61 23 26 20 (Toulouse) / ☎ 09 50 85 08 77 (Saint-Gaudens)
- Centres sociaux, maisons de quartier,...

Autres dispositifs

- Restauration des personnels : participation financière via le SCASC (taux calculé en fonction de l'indice de l'agent)
- Transports en commun : prise en charge de la moitié des frais de transports par l'employeur, dans la limite de 86,16 € par mois.
➔ **Contact** : pôle Biatss, pôle enseignants ou service du personnel de l'Inspé
- Accompagnement des parcours professionnels : évolution, reconversion, reprise d'études, ...
➔ **Contact** : Pôle gestion des compétences

De nombreux actes peuvent nécessiter un conseil juridique ou notarial.

- Conseil départemental de l'accès au droit
Palais de justice de Toulouse ☎ 05 61 33 70 90
www.cdad-nomdudépartement.justice.fr
- Maison de la justice et du droit
Toulouse centre : ☎ 05 61 43 06 94
Toulouse nord : ☎ 05 34 42 29 50
Tournefeuille : ☎ 05 61 78 69 18
- Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

CIDFF 09 : ☎ 05 61 02 81 77

CIDFF 12 : ☎ 05 65 68 18 09

CIDFF 31 : ☎ 05 34 31 23 31

CIDFF 32 : ☎ 05 62 63 40 75

CIDFF 46 : ☎ 05 65 30 07 34

CIDFF 65 : ☎ 05 62 93 27 70

CIDFF 81 : ☎ 05 63 47 01 34

CIDFF 82 : ☎ 05 63 66 11 61

ontacts internes



- **Assistante sociale des personnels**
Marion Baro
☎ 05 61 50 41 68 - marion.baro@univ-tlse2.fr
- **Responsable administrative du SCASC**
Valérie Espiau
☎ 05 61 50 44 74 - valerie.espiau@univ-tlse2.fr
- **Service de santé au travail**
Docteur Jean Fernandez et Corinne Gahagnon
☎ 05 61 50 38 67 (matin) - sst@univ-tlse2.fr
- **Psychologue du travail** (présente le mardi)
Magaly Boyer
magaly.boyer@univ-tlse2.fr
- **Pôle environnement professionnel**
Martine Maydiou et Mathilde Rigal
☎ 05 61 50 48 92 - 05 61 50 47 93 - pep@univ-tlse2.fr
- **Correspondante handicap**
Martine Maydiou
☎ 05 61 50 48 92 - martine.maydiou@univ-tlse2.fr
- **Amicale des personnels**
Valérie Espiau
☎ 05 61 50 44 74 - amicale@univ-tlse2.fr
- **Cellule de lutte, d'Information et de Prévention du Harcèlement Sexuel**
☎ 07 60 66 29 56 - cellule.harcelementsexuel@univ-tlse2.fr
- **Pôle gestion des compétences**
Hanna Bréchnignac, responsable du service
☎ 05 61 50 23 52 - formation@univ-tlse2.fr

ADIL	Agence D épartementale d' I nformation sur le L ogement
APIAF	Association P our l' I nitiative A utonomie des F emmes
ASIU	A ction S ociale à l' I nitiative de l' U niversité
AVAC	Association V ivre A utrement ses C onflits
BAFA	B revet d' A ptitude aux F onctions d' A nimateur
BIATSS	B ibliothécaires, I ngénieurs, A ministratifs, T echniciens, personnels S ociaux et de S anté
CASDEN	Caisse d' A ide S ociale D e l' E ducation N ationale
CAF	Caisse d' A llocations F amiliales
CCAS	C entre C ommunal d' A ction S ociale
CESU	C hèque E mloi S ervice U niversel
CIDFF	C entre d' I nformation sur le D roit des F emmes et des F amilles
CLIPHAS	Cellule de L utte, d' I nformation et de P révention du H Arcèlement S exuel
CPAM	Caisse P rimaire d' A ssurance M aladie
CGCV	C 'est génial C omme V acances
INSPE	Institut N ational S upérieur du P rofessorat et de l' E ducation
MDPH	M aison D épartementale des P ersonnes H andicapées
MGEN	M utuelle G énérale de l' E ducation N ationale
PIM	P restation I nter M inistérielle
PMI	P rotection M aternelle et I nfantile
SCASC	S ervice C ommun d' A ction S ociale et C ulturelle
SRIAS	S ection R égionale I nterministérielle d' A ction S ociale
UT2J	U niversité T oulouse - J ean J aurès
VALT	V acances A nimation L oisirs T ourisme



Marion BARO

marion.baro@univ-tlse2.fr
Maison des solidarités
5 allée Antonio Machado
31058 TOULOUSE Cedex 9

SCASC

Rez-de-jardin du bâtiment de l'Arche
5 allée Antonio Machado
31058 TOULOUSE Cedex 9